



MAIRIE DE LANUEJOLS

30750

Téléphone : 04 67 82 70 83

Fax : 04 67 82 73 90

Email : mairielanuejols@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LANUEJOLS DU 15 DECEMBRE 2022

Présents : Virginie BOYNE, Géraldine CARTAYRADE, Mathieu EVESQUE, François TEISSIER, Géraldine TRONG, Alexandre VIGNE,

Avec la participation d'Ethel LACOMBE (secrétaire de Mairie de Lanuéjols)

Excusés : Manon ALTOUNIAN, Marie-Paule GERACE-CORBON, Evelyne FURSTOSS PASTORE, Stéphane GERMAIN (donne pouvoir à François TEISSIER), Hervé MONTEILS (donne pouvoir à Alexandre VIGNE)

ORDRE DU JOUR

1. Accueil en visioconférence de Félix FROMENTAL, ingénieur du SMEG
2. Appel d'offres pour les contrats d'assurance
3. Etude du projet de convention de délégation des compétences en assainissement et Délibération
4. Projet de réorganisation budgétaire « assainissement », clôture du M49, nouvelles modalités comptables et Délibérations
5. Etude des options tarifaires pour assainissement 2023
6. Acquisition des parcelles de la succession de Mme Josette LIBOUREL
7. Délibérations pour régularisation des échanges parcellaires/extension de la départementale D263
8. Questions diverses :
 - Conseil municipal des Jeunes,
 - Circuits courts,
 - Bulletin municipal avant Noël,
 - Départs à la retraite....

COMPTE RENDU

Ouverture de séance à 20H30, en salle du foyer communal. Fin à 23H15

1. Accueil en visioconférence de Félix Fromental, ingénieur du SMEG, pour la présentation de son étude sur le photovoltaïque dans la commune

Plusieurs projets ont été étudiés ;

Autoconsommation collective : présentation des sites, et conditions : sur le même réseau basse tension et moyenne tension, avec compteurs Linky obligatoires ;

De nouvelles mesures législatives sont positives, contournent l'obstacle du transformateur en aval et offrent la possibilité de revendre aux particuliers qui le souhaitent ;

- Lieux : école, boulodrome de Montjardin, centre de formation, ateliers municipaux, salle des fêtes sont des sites possibles ;
En autoconsommation : les panneaux produisent pour la commune et le surplus est racheté par EDF.
- Intérêt : coût de l'électricité plus faible
Exemple du Centre de Formation ; possibilité de 48KW crête ou 36 KW crête ; on sait que 1kwcrete correspond à 1000 kWh par an, théoriquement. (KWc= unité de mesure utilisée pour évaluer la puissance atteinte par un panneau solaire)
- Ecole et salle des fêtes, en autoconsommation collective : investissement moindre, car 15 kWc plus adapté. Installation petite et faisable rapidement et modulable dans le temps.
Beaucoup de toitures sont envisageables, sur la commune, sauf en ardoises, à éviter pour conserver l'esthétique des toits
Il faudra tout de même passer par un bureau d'études pour la faisabilité du projet, pour détailler certaines données indispensables avant travaux et une entreprise pour la réalisation des travaux
Les entreprises agréées sont : ENERCOOP, ENGIE, MYLIGHT, Coopératives Citoyennes.
En autoconsommation pour l'école et la crèche, la production et la consommation se feront la journée, pas de besoin durant la nuit ;
- Subventions possibles : ETAT, REGION, prime à la consommation assez faible.
Besoin prioritaire de déterminer un bureau d'études : la recherche de subventions sera aussi mise en œuvre.

2. Délibération pour valider l'appel d'offres concernant les contrats d'assurance

Les contrats arrivant à terme au 1^{er} janvier 2022, il a fallu lancer un appel d'offre pour renouveler les contrats. Dans l'état actuel et pour beaucoup de collectivités les compagnies d'assurance refuser de concourir, compte tenu des incertitudes économiques et du coût des sinistres.

Malgré cela nous avons eu les trois propositions in extrémis et la Commission d'Appel d'Offres a pu se réunir avant le CM pour étudier les propositions. Celles-ci nous sont plutôt favorables (voir tableau). Les résultats sont présentés au CM qui valide à l'unanimité.

8 VOTANTS :

VOTE : 8 POUR à l'unanimité.

RÉCAPITULATIF					
LOTS	Formule Retenue	Assureur	Nouvelle Prime	Prime actuelle	TENANT
Multirisques	Solution de base	aucune réponse		4 040,74 €	SMACL
	TOTAL :		0,00 €	4 040,74 €	
Flotte Auto	Solution de base	PILLIOT	2 986,78 €	2 317,19 €	PILLIOT
	TOTAL :		2 986,78 €	2 317,19 €	
Prestations statutaires	Contrat tous risques	GROUPAMA	4 629,85 €	3 929,27 €	CIGAC
	TOTAL :		4 629,85 €	3 929,27 €	
TOTAL :			7 616,63 €	10 287,20 €	

3. Projet de réorganisation budgétaire « assainissement »

Clôture du M49, nouvelles modalités comptables et Délibérations.

Dans la perspective du transfert de la compétence assainissement à la Communauté de communes au 1^{er} janvier 2023, il est convenu de dissoudre le budget (M49) assainissement en fin d'exercice 2022. Il ne sera plus utile en 2023 et les charges (entretiens des stations de relevage et d'épuration, eau, électricité, téléphone, réparations, temps passé par le personnel communal...) se feront sur le budget général. Ces charges seront financées par la dotation de la communauté de communes. Une comptabilité sera tenue, avec les différents justificatifs. L'emprunt de 100 000 € sera transféré à la communauté de communes qui assurera les charges des travaux d'assainissement de la rue du Barry. L'emprunt sera remboursé sur 20 ans par la ComCom.

Les taxes d'assainissement collectif, seront collectées par la ComCom et serviront à : rembourser l'emprunt (intérêts et capital), payer les charges de fonctionnement ComCom, et assurer la dotation à la commune pour le fonctionnement. Il nous faudra étudier les différentes stratégies pour équilibrer ce budget. (Options tarifaires).

Délibération : dissolution du M49, pour transférer le budget passif/actif à la COMCOM

VOTE : 8 POUR à l'unanimité.

4. Projet de Convention

La communauté de Communes nous soumet une convention pour encadrer ce transfert de compétence, il nous appartient de la compléter et de la retourner signée. Cette proposition avait été refusée au CM du 14 octobre dernier, puis votée favorablement au CM du 18 novembre après les explications apportées par Joël GAUTHIER, maire de Val d'Aigoual et président de la commission eau et assainissement. Malgré le retard pris, du fait de ce report de décision, le maire complètera cette convention (qui doit être faite impérativement avant la fin 2022) et l'adressera à la ComCom en temps et heure. Le CM vote favorablement mais souhaite vérifier le contenu de la convention avant retour à la ComCom.

VOTE : 7 POUR et 1 Abstention

5. Etude des options tarifaires pour assainissement 2023

On ne délibère pas aujourd'hui, nous aurons les informations courant mars et nous verrons avec la Comcom plus clairement les besoins en financement.

6. Acquisition des parcelles de la succession de Mme Josette LIBOUREL

Avant son décès, Mr Bruno LIBOUREL avait souhaité faire don à la commune de cette parcelle. Elle comprend une voûte délabrée qui doit être mise en sécurité. Du fait de la succession, la commune va pouvoir devenir propriétaire de cette parcelle et l'aménager. Le coût de la transaction va s'élever à 150 €, plus environ 1 000 €, pour l'acte notarié. Le CM doit donner pouvoir au maire pour signer tous les actes relatifs à cette affaire.

VOTE : 8 POUR à l'unanimité ;

7. Délibérations

- Délibération pour régularisation des échanges parcellaires/extension de la départementale D263 Les travaux ont été réalisés (agrandissement du virage de la départementale) en 2017. Il faut régulariser les échanges de parcelles convenus à cette époque.

Il faut un accord pour autoriser le maire à signer les actes notariés. Délibération commune à toutes les parcelles.

VOTE : 8 POUR, à l'unanimité ;

- Délibération écriture comptable pour 20 €, pour 1h/semaine, payée à Nathalie BERTOT, pour le service de la station-service, en heure complémentaire.

VOTE : 8 POUR à l'unanimité ;

8. Questions diverses :

- Conseil municipal des Jeunes, on a besoin d'étudier la proposition de Lise GALLOIS, animatrice experte en communication pour seconder Virginie B. et Géraldine C. Coût de ses interventions environ 1 200 €.
- Une réunion se fera avec elle en visio-conférence début janvier. Participation de Mme Anne CHEVALLEY-RAYNAUD de Montjardin à l'équipe de pilotage de ce projet, constituant ainsi une équipe extra-municipale (élus et non élus)
- Circuits courts, Commission à poursuivre : rechercher quel producteur local fait quoi et à quel prix. M. le maire a reçu la proposition d'un jeune qui voudrait s'installer en maraichage sur la commune et qui recherche un terrain libre et potentiellement alimentable en eau.
- Bulletin municipal avant Noël, en cours. Parution avant Noël.
- Départs à la retraite de Maryvonne CALAZEL et Sylvie BOYER : samedi 21 janvier 2023, en même temps que la cérémonie des vœux, annoncée dans le bulletin municipal.
- Sapin sur la place : changer de guirlande électrique, l'an prochain.

- Devis du tracteur/neige : plusieurs propositions sur Le Bon Coin et/ou concessionnaires, étudiées par Mathieu E., comprenant une lame à neige, plus faisant fonction de tondeuse, et selon l'état des pneus, achat supplémentaire de pneumatiques ; un avis sera demandé à Fabrice, pour déterminer si cela passera sur le chemin-promenade de la place et si c'est le matériel adéquat. Prix : 17 000 € TTC pour un SAM de 35CV

VOTE : : 8 POUR à l'unanimité ; pour l'achat du tracteur

- Possibilité d'extinction des lumières, en fonction des coupures éventuelles d'EDF.
- Motion de soutien à la Maternité de Ganges : courrier à envoyer aux députés, sénateurs, et Président de la République ;

VOTE : 8 POUR à l'unanimité ;

- Motion de soutien aux commerces locaux : pour soutenir en particulier la Boulangerie du Causse Noir. Un courrier sera adressé par la Maire au Président de la République, Première ministre, secrétaire d'Etat à la ruralité, élus (sénateur, député) préfète du Gard et sous-préfète du Vigan. Voir les courriers en annexe)

VOTE : 8 POUR à l'unanimité ;

Dates des prochains Conseils Municipaux :

Vendredi 27 janvier 2023, 17 Février, 17 Mars, 7 Avril et 14 Avril si besoin, 12 Mai, 16 Juin et 28 Juillet (dates possibles).

Fin du conseil à 23h15

ANNEXES

- Courrier et Délibération Motion Boulangerie du Causse Noir
- Courrier et Délibération Motion Maternité de Ganges

« Dans notre boulangerie, la facture d'électricité sera multipliée par dix »

RURALITÉ

L'association des maires ruraux du Gard demande une révision du bouclier tarifaire afin de sauver les boulangeries, lien de vie essentiel. Témoignage à Lanuéjols.

Stéphane Barber
stbarber@mlfr.com



Sylvie Boulangerie de Lanuéjols et Sylvain Savaud maire, c'est 40 minutes de route direction Nîmes pour du pain...

Lanuéjols, le village de 900 habitants au nord de Nîmes, vit dans une zone rurale. Appliquée par la hausse des prix des matières premières, l'augmentation de l'impôt sur le revenu de l'électricité, la facture de la commune de Lanuéjols sera multipliée par dix, dit-il. Depuis son installation, le directeur général d'Énergie rurale pour le Gard a travaillé avec les élus locaux pour faire passer la facture de la commune de Lanuéjols de 1 000 € par an à 10 000 €. Avec l'augmentation de la facture de la commune de Lanuéjols, il faut faire face à des charges, afin d'être en mesure de payer les factures de la commune de Lanuéjols.

« La boulangerie de Lanuéjols et Sylvain Savaud maire, c'est 40 minutes de route direction Nîmes pour du pain... »

« La boulangerie, c'est l'âme du village »

« La boulangerie, c'est l'âme du village »

Les associations ont déjà annoncé une hausse pour le mois de janvier...
Sont venues demander la même chose

Le prix d'un sac de farine pour un kilo de farine (100 kg) a augmenté de 100 % en janvier 2022. Les associations ont déjà annoncé une hausse pour le mois de janvier...
Sont venues demander la même chose

MOTION DE SOUTIEN AU COMMERCE LOCAL ET BOULANGERIE (Délibération)

- Contact ENEDIS 12
- Intervention publique à St martin de Valgalgues (réunion avec Carole DELGA, 400 participants)
- intervention de Carole Delga
- rencontre avec Sylvain André Maire de Cendras et président AMR 30
- communiqué de presse transmis au national AMR F
- courrier de l'AMR F au Cabinet d'Elisabeth Borne
- article de Midi Libre

- proposition d'un délibération pour une motion de soutien au petit commerce local et à notre boulangerie en particulier (texte à rédiger) à envoyer aux élus (Député, sénateurs, première ministre, Elysée)

Motion de soutien à la maternité de Ganges (texte à écrire et diffusion)

- Participation aux différentes manifestations (Ganges 10 novembre, l'Espérou 10 décembre)



Parmi les très nombreux élus présents (de g. à d.) : Bernard Mourier, maire des Partiers, Sylvie Arnal, maire de l'Espérou et sa première adjointe Sylvie Pavlota et

